

---

# Engagement pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais

---

L'action de l'État en 2019

13 FEVRIER 2020

---



**RENOUVEAU**  
du Bassin Minier  
*S'engager ensemble*

## Table des matières

Le mot du préfet de région .....	3
<b>1 Redonner de l'énergie au territoire.....</b>	<b>4</b>
1.1 Accélérer le rythme de réhabilitation des logements et rénover les cités minières .....	4
1.2 Renforcer les centralités urbaines.....	4
1.3 Faciliter la mobilité des biens et des populations .....	5
1.3.1 La RN17 à 2x2 voies entre Vimy et Avion.....	6
1.3.2 Régénération de la partie française de l'axe de fret Valenciennes-Mons .....	6
1.3.3 Régénération de la ligne ferroviaire Louches-Valenciennes .....	6
1.4 Constituer un territoire exemplaire de la transition écologique et énergétique .....	6
<b>2 Redonner du mouvement au territoire .....</b>	<b>9</b>
2.1 Lutter contre la pauvreté.....	9
2.2 L'éducation, socle du développement humain .....	9
2.3 Accompagner vers et dans l'emploi .....	11
2.3.1 Ne laisser personne de côté : repérer et remobiliser les "invisibles" et des jeunes .	11
2.3.2 Mieux insérer par l'activité économique (IAE).....	12
2.3.3 1 500 contrats en Parcours Emploi Compétences .....	12
2.3.4 600 emplois francs prescrits .....	13
2.3.5 Montée en compétence les publics salariés et demandeurs d'emploi .....	13
2.4 Favoriser le développement d'activités économiques.....	14
2.4.1 500 premiers emplois dans le « bassin urbain à dynamiser » .....	14
2.4.2 Conforter la filière du tourisme.....	15
2.4.3 Développer l'économie sociale et solidaire .....	15
<b>3 Redonner de la fierté aux habitants et métamorphoser leur cadre de vie .....</b>	<b>16</b>
3.1 Cultiver l'image d'un territoire aux paysages attractifs .....	16
3.2 Valoriser les sites de mémoire miniers, historiques et culturels .....	16
3.3 Améliorer la santé des habitants.....	17
3.3.1 Un programme spécifique établi par l'Agence régionale de santé.....	17
3.3.2 Le sport, vecteur de santé.....	19
3.3.3 Une alimentation de qualité accessible à tous .....	20
<b>4 Réparer le passé.....</b>	<b>21</b>
4.1 Des avancées concrètes sur la zone polluée par Métaleurop.....	21
4.2 L'intervention de l'Etablissement public foncier.....	21
4.3 Renforcer la sécurité du réseau de stations de relevage des eaux.....	22

## Le mot du préfet de région

“L’Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier” est entré en 2019 dans sa 3e année, marquée par une mobilisation exceptionnelle des services de l’État.

Cette dynamique est aussi celle des 11 partenaires territoriaux qui ont décidé de remettre en mouvement ce territoire dont, pendant 3 siècles, les hommes et les femmes ont écrit certaines des plus belles pages de l’Histoire de la France : celle de la révolution industrielle, rendue possible par le charbon extrait de ses entrailles ; et celle de la lutte pour les droits sociaux. Accablé par deux guerres mondiales, le Bassin Minier s’est à chaque fois relevé. Il nous appartient aujourd’hui de le réparer, après 50 ans de crises successives.

Pour que ce programme soit efficace, il doit répondre à deux impératifs indissociables : agir au plus près des habitants et œuvrer ensemble dans une même direction.

Agir au plus près des habitants, c’est travailler collectivement pour changer leur quotidien : faire que leurs logements soient mieux chauffés, plus confortables, que leur pouvoir d’achat soit restauré, ou encore leur offrir des opportunités de retour dans un emploi durable. Cet objectif on ne peut l’atteindre que par la consultation des locataires, des habitants qui deviennent ainsi parties prenantes à l’action publique et aux politiques locales.

Œuvrer ensemble signifie donner le meilleur de soi, dans son champ de compétence juridique et technique. Pour cela, il faut sortir de son carcan institutionnel pour aller rencontrer les acteurs afin de bâtir des modes d’actions efficaces. C’est, en somme, renouveler l’action publique par une coopération directe.

C’est par la mise en œuvre de ces deux impératifs que 2 milliards d’euros ont d’ores et déjà été levés et seront progressivement investis sur dix ans pour la réhabilitation des logements sociaux.

C’est toujours pour relever ces ambitions que 3 300 logements miniers sont d’ores et déjà réhabilités ou en train de l’être, avec un gain de pouvoir d’achat pour chacun de leurs locataires. Les opportunités qu’offrent ces travaux sont saisies pour proposer des parcours d’insertion, des formations, des emplois en plus grand nombre aux habitants.

Des infrastructures de transport routier ou ferroviaire sont en voie de modernisation, pour faciliter la mobilité des personnes.

Plus de 500 emplois ont déjà été créés dans le cadre du “bassin urbain à dynamiser”, ce dispositif exceptionnel en faveur de la création d’entreprises, dont plus de 300 sont ainsi nées en quelques mois.

Les initiatives éclosent en faveur de la transition écologique et énergétique. L’éducation, la culture et le tourisme progressent. Certaines des plaies du passé les plus criantes dans le paysage se résorbent.

L’État, dans ce mouvement partenarial, prend ici toute sa place. Il impulse, coordonne, évalue grâce à l’ensemble des services des deux départements et sous le pilotage d’Alain Neveu, délégué interministériel pour le renouveau du bassin minier.

Aux prémices de cet Engagement, je vous l’assure, si 2019 a été l’année des premières réalisations, 2020 sera assurément celle de l’accélération.

Michel LALANDE

# 1 Redonner de l'énergie au territoire

La pierre angulaire de l'Engagement pour le renouveau du bassin minier réside dans une action exceptionnelle en faveur des logements miniers et, plus largement, du cadre de vie quotidien des habitants : les cités minières, les opérations d'aménagement, les mobilités, la transition écologique et énergétique.

## 1.1 Accélérer le rythme de réhabilitation des logements et rénover les cités minières

Le premier engagement pris par l'État porte sur le doublement du rythme de réhabilitation des logements sociaux miniers, pour éradiquer les logements énergivores et inconfortables, tout en procurant un gain de pouvoir d'achat aux locataires. Il s'agit de réhabiliter 23 000 logements en 10 ans.

Le coût global en est estimé entre 1,5 et 2 milliards d'euros.

100 M€ de crédits budgétaires de l'Etat y seront consacrés en 10 ans, au rythme de **10 M€ par an**, effectif depuis 2018.

Cet effort budgétaire sans équivalent est accompagné d'une mobilisation exceptionnelle du groupe **Caisse des dépôts** : à l'entrée de sa filiale CDC Habitat au capital du principal bailleur, Maisons et cités, en 2018 (150 M€) s'est ajouté en 2019 l'octroi de **plus d'un milliard d'euros de prêts**.

A fin octobre 2019, **plus de 3 300 logements** miniers étaient déjà réhabilités ou en train de l'être, en divers points du territoire.

Les DDTM du Nord et du Pas-de-Calais attribuent les crédits de l'État aux intercommunalités délégataires des aides à la pierre et, hors territoires de délégation, assurent l'instruction des demandes de subvention pour l'État, en lien avec la DREAL et en articulation étroite avec la délégation interministérielle pour le renouveau du bassin minier, qui pilote la démarche d'ensemble.

Les services de l'État participent activement aux opérations de rénovation intégrée des cités minières elles-mêmes ; ils ont co-construit le **référentiel** qui guide ces travaux dont le montant peut être estimé, hors travaux de réhabilitation des logements, à 500 M€ pour une cinquantaine de cités. En cohérence avec ce référentiel, les DDTM ont produit un outil de suivi et de programmation qui a vocation à restituer les différentes dimensions de la rénovation urbaine en partenariat et au bénéfice de chaque partie prenante.

Ils animent le réseau des bailleurs dont quatre d'entre eux ont signé une **charte « inter-bailleurs » pour mieux appréhender l'ERBM**, sous l'égide de l'État.

## 1.2 Renforcer les centralités urbaines

Modelé par les 38 concessions qui ont permis l'extraction de son charbon, le bassin minier est marqué par un urbanisme particulier, sans centralités urbaines affirmées, qui freine son développement contemporain.

---

Les collectivités territoriales avaient demandé en 2017 à l'Etat de les aider à mener à bien les opérations d'aménagement nécessaires, à bonne échelle, pour renforcer leurs centralités. Diffusé par la ministre chargée des relations avec les collectivités territoriales fin 2018, un rapport du CGEDD a servi de base à une **concertation avec les élus**, confiée au délégué interministériel pour le renouveau du bassin minier.

Déclinant l'objectif partagé de **conforter l'ingénierie opérationnelle et d'aménagement** sur le territoire, 4 études ont été décidées en mars 2019 en accord avec les élus, portant sur :

- un projet partenarial d'aménagement (PPA), tel que le prévoit la loi ELAN ;
- une agence de développement économique (sur le périmètre du Pôle métropolitain de l'Artois) ;
- une société publique locale d'aménagement (sur le même périmètre) ;
- les logements privés dégradés et/ou vacants (repérage et lutte).

Ces études ont en commun d'être coordonnées par le délégué interministériel, d'associer étroitement les services de l'Etat concernés (DREAL, DDTM, CEREMA) ainsi que les partenaires signataires de l'ERBM, et de bénéficier du concours, en maîtrise d'œuvre, du groupe Caisse des dépôts.

En accord avec les collectivités, leur calendrier d'achèvement, dans leurs différentes phases et modalités, est calé sur la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2020, afin que les exécutifs intercommunaux recomposés disposent de leurs éclairages dès leur installation.

Ces études visent à accélérer de façon opérationnelle les projets de développement des collectivités. Ainsi l'étude sur le PPA, qui mobilise les DDTM, a identifié dans sa première phase une douzaine d'opérations stratégiques pour le territoire, susceptibles d'être conduites sur le mandat 2020-2026.

Il s'agit là d'actions qui, par leur nature et sous réserve de leur confirmation, justifieraient un soutien de l'État, notamment financier, dans les prochaines années, au titre du **fonds stratégique d'investissement** prévu par l'Engagement de 2017.

L'amorçage de ce fonds s'est poursuivi en 2019 avec la **mobilisation de plus de 10 M€ par l'État (DSIL, FNADT)**, comme en 2017 et 2018.

Le SGAR a, en 2019, engagé avec la délégation interministérielle et le Conseil régional la recherche des **vecteurs de financement appropriés** à la bonne échelle via les futurs **CPER** et programmes opérationnels des fonds structurels européens **2021-2027** dont les maquettes se stabiliseront au 1<sup>er</sup> semestre 2020.

## 1.3 Faciliter la mobilité des biens et des populations

L'année 2019 a permis des avancées décisives dans trois opérations routières et ferroviaires emblématiques.

### 1.3.1 La RN17 à 2x2 voies entre Vimy et Avion

L'opération de mise à 2x2 voies de la RN17 entre Avion et Vimy est une opération de 26,2 M€ financée à 100% par l'État. Elle vient achever l'aménagement de tout l'axe Arras-Lens dans un objectif de sécurisation et fluidification des échanges et d'amélioration de l'impact environnemental via un traitement des eaux issues de la route et des protections acoustiques.

Au total 7,6 M€ ont été engagés par l'Etat sur le chantier en 2019, pour terminer l'aménagement routier et lever les restrictions de circulation pour la fin de l'année. En 2020 seront alors réalisés les aménagements paysagers et la mise en valeur des ouvrages afin de terminer le programme global de l'opération RN17.

### 1.3.2 Régénération de la partie française de l'axe de fret Valenciennes-Mons

Cet axe assure la desserte ferroviaire des sites industriels Bombardier et Toyota.

Les études SNCF Réseau (de niveau AVP-PRO) se sont terminées, pour un coût de 735 k€, financé à 90 % par l'État.

L'opération va entrer en phase de réalisation avec un conventionnement des cofinanceurs de la phase travaux : le coût des travaux s'élève à 8,3M€ dont **6,64 M€ sont financés par l'Etat**.

### 1.3.3 Régénération de la ligne ferroviaire Louches-Valenciennes

Les études SNCF Réseau (de niveau AVP-PRO) seront terminées fin 2019.

L'opération sera inscrite dans l'avenant du volet mobilité du CPER. Le lancement de la phase de réalisation interviendra en 2020 avec un conventionnement des cofinanceurs de la phase travaux à fin du 1er trimestre.

Le coût des travaux s'élève à 31,194 M€ dont 5,47 M€ sont financés par l'Etat.

Dans le même temps, la DIR Nord a poursuivi l'élaboration de son **programme pluriannuel de modernisation de l'A 21**, ancienne rocade minière.

## 1.4 Constituer un territoire exemplaire de la transition écologique et énergétique

Le bassin minier a tiré son identité historique de l'énergie, extraite de son sol. L'Etat l'aide aujourd'hui à se développer par la transition écologique et énergétique.

Le bassin minier compte 7 territoires lauréats des conventions TEPCV (Transition écologique pour la croissance verte) : CA Béthune-Bruay Artois Lys Romane, CA de Lens-Liévin, CA Hénin-Carvin, Syndicat Mixte du SCOT Grand Douaisis, CA Valenciennes métropoles, PNR Scarpe Escaut, CA de la Porte du Hainaut).

---

Ces conventions dont le suivi est assuré par la DREAL et les DDTM du Nord et du Pas-de-Calais, mobilisent 9,28 M€ de crédits de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Ce **socle d'excellence a été élargi en 2019** par la sélection du projet de la CA Béthune-Bruay Artois Lys Romane lors de l'appel à projets national pour de nouveaux contrats de transition écologique et dont la signature est intervenue en fin d'année.

Ce succès valorise l'accompagnement que l'ADEME apporte à l'élaboration d'une feuille de route pour la transition énergétique à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois (soit le bassin minier du Pas-de-Calais).

Les deux autres agglomérations qui composent ce syndicat mixte ont également connu en 2019 des avancées de leurs contractualisations pour la transition écologique :

- le contrat d'objectif territorialisé pour la Troisième révolution industrielle (COT TRI) de la communauté d'agglomération Lens-Liévin est entré dans sa phase opérationnelle pour 3 ans ;
- le processus d'élaboration d'un contrat semblable a débuté avec la communauté d'agglomération Henin-Carvin.

Il s'agit de contractualisations qui offrent des cadres temporels favorables à l'engagement **d'actions concrètes**. Sur ce même territoire, c'est le cas par exemple de :

- l'élaboration d'un cadastre solaire (volet thermique) ;
- du soutien à la création et à l'extension du **réseau de chaleur** de la ville de Béthune à partir de la captation de chaleur fatale du Centre de valorisation des déchets et de la valorisation du **gaz de mine** des anciennes galeries souterraines, avec un objectif de production de 61 GWh annuels.

Le bassin minier du Nord n'est pas moins dynamique. En 2019 :

- un contrat d'objectif territorial sur les énergies naturelles renouvelables (ENR) a été mis en œuvre par l'ADEME sur le territoire du SCoT du Grand Douaisis ;
- le potentiel de valorisation des composants et matériaux issus du projet "4 quartiers du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)" de Valenciennes Métropole a fait l'objet d'une étude ;
- un diagnostic de pollution a été conduit et un plan de gestion élaboré pour la friche de la briqueterie Dupont Delecourt sur le site du Raquet (commune de Sin-le-Noble, Douaisis agglo) ;
- l'ADEME a financé la réalisation d'une étude technique, juridique et financière en vue d'accélérer la rénovation énergétique et le développement des ENR sur le patrimoine bâti public de la ville de Lambres-lez-Douai.

Quant à l'Agence de l'eau Artois Picardie, elle a déployé une action concrète dans la **gestion des eaux pluviales**, avec par exemple une participation à l'aménagement du pôle d'échange multimodal de la gare d'Henin-Beaumont (Pas-de-Calais) : les parvis et les nouveaux parkings attenants vont être débranchés du réseau unitaire, permettant l'amélioration du système d'assainissement de l'agglomération.

---

A Vendin-le-Vieil, l'Agence a participé à la rénovation de la voirie, en dé-raccordant les voiries et trottoirs du réseau unitaire et en utilisant un bassin d'infiltration planté de nombreuses espèces végétales.



## 2 Redonner du mouvement au territoire

Les services de l'Etat interviennent sur tous les fronts pour que le bassin minier retrouve la force de projet qui en a fait le moteur de la révolution industrielle et de l'acquisition de droits sociaux.

### 2.1 Lutter contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été présentée en septembre 2018 par le Président de la République. Le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais a été retenu pour être l'un de ses dix territoires de déploiement accentué, en raison des défis qu'il présente.

Ainsi, il fait l'objet à la fois :

- d'une prise en compte attentive dans les conventions départementales 2019-2021 qui ont été signées en décembre 2018 entre l'État et les conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais ; ces conventions ont mobilisé 19 M€ en part État en 2019 ;
- d'un complément, portant sur des actions spécifiques, dans une convention additionnelle, signée en juillet 2019 avec les deux départements.

Couvrant la même période, cette convention prévoit une mobilisation minimale de 2,5 M€, apportée à parité par l'Etat et les départements.

Elle vient de plus renforcer la cohérence d'intervention des partenaires autour de deux axes :

- l'insertion et l'accès à l'emploi : les chantiers de réhabilitations de logements et les rénovations de cités minières offrent des opportunités de recours maximisé aux clauses d'insertion, sur lesquelles les partenaires entendent s'appuyer massivement ;
- la prévention sur la petite enfance, la santé, la parentalité, pour répondre aux attentes des enfants et des familles ; trois actions principales ont été ciblées :
  - prévenir les sorties sèches de l'ASE (17 000 enfants dans les 2 départements) ;
  - soutenir la protection maternelle et infantile ;
  - faire progresser la réussite éducative : lutter contre l'illettrisme et développer les internats.

Préparée par le délégué interministériel pour le renouveau du bassin minier, les préfets et leurs DDCS, cette convention spécifique bénéficie, pour son suivi, de l'action du **Haut-commissaire** à la lutte contre la pauvreté, nommé en septembre 2019. Chargé d'assurer la bonne application des différentes conventions à l'échelle régionale, ce dernier impulse également la mobilisation des partenaires non signataires, tels que l'ARS ou les CAF.

### 2.2 L'éducation, socle du développement humain

Le bassin minier est une terre de jeunesse, et l'Éducation nationale y déploie des actions spécifiques pour lui donner toutes ses chances.

---

Par le programme **Perseval** (persévérance scolaire dans l'académie de Lille), tout d'abord : il est destiné à prévenir plus efficacement le décrochage scolaire. Il fait l'objet d'un déploiement renforcé sur le bassin minier, où **68%** des établissements du second degré du bassin minier avaient été engagés dans le projet dès 2018. L'année 2019 a vu la montée en puissance du dispositif.

Grâce aux **campus des métiers et des qualifications**, ensuite.

Labellisé en août 2018, le Campus des Métiers et des Qualifications **Bâtiment et Systèmes Énergétiques Intelligents 3.0** (Arras) intègre des ambitions fortes en termes d'emploi et de formation dans un domaine d'avenir : celui des réseaux électriques intelligents, des systèmes énergétiques locaux et de leurs interconnexions, liés à la construction ou à la réhabilitation de bâtiment, dans lequel le territoire du bassin minier apparaît comme chef de file.

Le Campus des Métiers et des qualifications **Tourisme et Innovation** (Le Touquet) a étendu en 2019 son rayonnement avec des actions en faveur de la réponse à l'emploi pour le bassin de Béthune/Bruay (Lycée Marguerite Yourcenar de Beuvry et celui de Lens (Lycée Henri Senez d'Hénin-Beaumont). Il a engagé un projet de développement de plateaux techniques innovants sur le site du 11/19 à Loos en Gohelle en lien étroit avec la communauté d'agglomération de Lens et la branche professionnelle UMIH (Union des Métiers des industries Hôtelières).

Le Pôle d'excellence Euralogistic devient membre du Campus des Métiers et des Qualifications **Transport et Logistique** (Péronne) pour développer des actions en faveur de l'insertion et de l'emploi dans la filière.

Depuis la rentrée 2018, le Rectorat de Lille et le Conseil régional ont alloué des moyens spécifiques aux établissements pour adapter leur offre de formation professionnelle initiale. Ainsi, le lycée Béhal de Lens, le lycée professionnel Senez de Henin-Beaumont et le lycée Hainaut de Valenciennes ont pu **enrichir leur offre de formation**, en lien avec les besoins économiques et la volonté académique d'élévation du niveau de qualification (à la fois en voie scolaire et en apprentissage).

Sur le bassin minier, l'éducation nationale innove pour **faciliter la relation entre l'école et l'entreprise**. Trois expériences originales y sont conduites :

- Le dispositif Toyota : l'Éducation nationale a répondu à l'appel de l'entreprise Toyota basée à Onnaing qui prévoit de recruter 400 personnes à l'horizon 2020. Un dispositif particulier a été mis en place afin de proposer à l'entreprise un plan de formation sur mesure : les établissements d'enseignement voisins sont mobilisés pour adapter les contenus de formations aux besoins identifiés par l'entreprise, tout en veillant à la qualité pédagogique.
- Les Clubs Ecole Entreprise (pilotage Education nationale et monde économique) : 70 actions école-entreprise ont été labellisées dès 2018 par les Clubs école entreprise, pour familiariser avec la connaissance des entreprises (plus de 800 jeunes) ;
- L'opération « Cap vers l'industrie » : l'objectif de cette action est de présenter à des élèves de 4ème le monde de l'industrie ; elle concerne une quarantaine de classes et une trentaine d'entreprises.

Enfin, le Rectorat poursuit le déploiement de ressources numériques :

- un Environnement Numérique de Travail (ENT) dans les 890 écoles maternelles et élémentaires publiques des quatre bassins d'éducation inscrits dans le périmètre de l'ERBM ;
- le portail projet « GisemENT de savoirs », public, destiné à apporter des informations pratiques et pédagogiques à l'ensemble des usagers de l'ENT, est désormais inclus dans cet ENT unifié ;
- le Projet commun « Bassin Minier : je raconte mon patrimoine » : ouvert à toutes les écoles, il permet aux classes de créer des publications riches (texte, galerie de photos, contenu audio et vidéo...) sur un élément du patrimoine minier matériel ou immatériel de la commune.

## 2.3 Accompagner vers et dans l'emploi

La Direccte et Pôle Emploi ont mobilisé l'ensemble de leurs leviers d'action et innové pour constituer une offre cohérente et adaptée aux besoins du bassin minier.

En 2019, la Direccte a ainsi consacré plus de **48 M€** à l'ERBM, en accroissement à nouveau sur l'année précédente (+ 5 M€), pour des actions plus ciblées et donc encore plus efficaces.

Afin d'accompagner les entreprises dans leurs recrutements, Pôle emploi déploie une offre de services spécifique et personnalisée à leurs besoins.

En complément de son offre de services, Pôle emploi a réalisé plus de **1 000 événements «#versunmétier» (jobs dating)** pour près de 11 000 participants préalablement préparés. 120 événements étaient consacrés à la filière bâtiment pour plus de 540 recrutements : **1 candidat sur 3, préparés en amont, a été retenu.**

En 2019, **Toyota a confié 500 recrutements** à Pôle emploi, l'ensemble des agences du Bassin Minier ont préparé et présenté des demandeurs d'emploi. Au 31/10/2019, après une période de 2 mois, 465 personnes ont été retenues dont : 51,4% de demandeurs d'emploi de longue durée, 27,5% de demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA et 23% de demandeurs d'emploi habitant dans les Quartiers Prioritaires Politiques de la Ville.

### 2.3.1 Ne laisser personne de côté : repérer et remobiliser les "invisibles" et des jeunes

La DIRECCTE a financé en 2018 et déployé en 2019 une action expérimentale de repérage et de remobilisation des publics adultes dits "invisibles" car en situation de décrochage par rapport aux institutions et aides de droit commun (Pôle-Emploi...) et **en grande précarité car n'exerçant pas ou plus leurs droits.**

Cette démarche vise à assurer pour tous une inclusion sociale par le travail. **Plus de 1 000 personnes** ont pu être touchées, et plus de 300 ont effectivement été remises en lien avec les acteurs qui les accompagnent dans l'exercice de leurs droits pour un retour vers un emploi.

Par ailleurs, dans le cadre du Programme Investissement Compétence (PIC), la Direccte a lancé un **appel à projet en faveur du repérage des jeunes NEET** avec l'objectif de toucher 2500 NEET minimum d'ici la fin 2020. Les projets retenus sont portés par les Missions locales de Douai, Valenciennes, Lens et Hénin-Carvin, de TOUR EMPLOI et des centres sociaux de Valenciennes.

---

En complément le PIC soutient la mise en place d'**innovation sociale** à travers les projets retenus sur le PIC inclusion. Vitamine T et l'APPELS mettent pour l'un en place des hubs d'innovation sur le territoire et pour l'autre un repérage et une insertion professionnelle par le sport. Enfin, des projets plus spécifiques à destination des réfugiés ont été accompagnés en 2019 avec la mise en place par la Croix Rouge d'une plateforme d'insertion pour ces publics sur le Douaisis.

Enfin, l'Axe 2 de la déclinaison régionale du PIC inclut le **Programme AUDACE « 1 000 personnes, 1 000 destins »**, qui vise à remobiliser et accompagner vers l'emploi 1 000 personnes en difficulté sur le bassin minier et la métropole lilloise dans le cadre de l'appel à projets national « 100 % inclusion ».

### 2.3.2 Mieux insérer par l'activité économique (IAE)

L'essentiel de la mobilisation, en termes de crédits, porte sur l'insertion par l'activité économique (IAE). Les crédits dédiés à l'enveloppe ERBM, de 4,5 M€ annuels dès 2017, sont depuis sanctuarisés. Ils s'ajoutent à l'enveloppe socle, de plus de 30 M€ sur ce territoire par an.

2 273 postes équivalents temps plein ont été financés en 2019 pour **5 684 bénéficiaires**. A fin 2019, le nombre de personnes qui ont intégré un parcours d'insertion sur le territoire a **augmenté de 15 %** par rapport à 2017.

L'ensemble de ces moyens fait l'objet d'une programmation concertée avec les conseils départementaux, mobilisés sur le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Le travail commun consiste à adapter l'offre aux besoins des populations ciblées et à l'articuler avec les commandes publiques importantes en matière de réhabilitation de logements qui vont être lancées pendant une décennie. Ainsi, la Direccte a obtenu l'engagement des bailleurs partenaires de l'ERBM de développer le recours aux marchés de travaux réservés aux bénéficiaires des structures d'insertion par l'activité économique en sus du recours à la clause d'insertion.

La prestation « **Déployons nos Passer'ailes ERBM** » réalisée en 2018 et 2019 par Pôle emploi, en complément des actions menées par les Départements et la Direccte, a permis de trouver une solution pour plus d'un bénéficiaire sur 2 (100 salariés concernés chaque année). Elle s'appuie sur un principe simple : réussir la sortie d'un salarié en agrément vers le secteur marchand (préparation du candidat, participation active aux job dating ...) ou la progression de parcours pour permettre une entrée vers l'IAE d'un demandeur d'emploi.

### 2.3.3 1 500 contrats en Parcours Emploi Compétences

A titre expérimental, la DIRECCTE a lancé en 2018 un appel à projets permettant de renforcer l'appui qualitatif aux employeurs de personnes en parcours emploi compétences (qui remplacent les contrats aidés).

Sur le bassin minier, ces contrats bénéficient d'une prise en charge à **55 % du SMIC** pour une durée hebdomadaire maximale de 20 heures pendant neuf à douze mois pour la signature d'un contrat par un demandeur d'emploi résidant dans le bassin minier. Il s'agit d'une majoration de plus de 20 % du taux d'aide de base.

---

La mesure fonctionne : **1 473 PEC** ont été signés dans le Bassin Minier au 15 octobre 2019. Cela représente 34 % de l'ensemble des PEC signés dans les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais, soit 2 points de plus que le poids du bassin minier dans la demande d'emploi de fin de Mois sur ces départements.

Cette majoration de taux s'est accompagnée d'actions d'accompagnement pour 162 salariés PEC. Au-delà, Pôle Emploi accompagne les salariés tout au long de leur PEC (pendant et à la sortie du parcours) pour faire du PEC un réel levier d'insertion dans l'emploi :

- Inciter le demandeur d'emploi à être dans une posture de recherche d'emploi active
- Faire le point sur les compétences acquises
- Promouvoir le profil auprès d'autres employeurs
- Mobiliser les prestations si nécessaires
- Accompagner le salarié à valider, durant son PEC, ses acquis de l'expérience (VAE).

#### 2.3.4 600 emplois francs prescrits

Depuis le 28 mars 2019, le bénéfice des emplois francs a été étendu à l'ensemble de la région Hauts-de-France, pour les employeurs qui recrutent un salarié issu d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

Au 11 octobre 2019, selon les données de Pôle Emploi qui accompagne les demandeurs d'emploi résidant en QPV et les entreprises pour bénéficier de cette mesure, 591 emplois francs ont été signés sur le bassin minier. Ils constituent **25 % des contrats signés au niveau régional** (2 372), alors que le bassin minier représente 22 % de la demande d'emploi de la région : cette sur-représentation significative témoigne de la pertinence de la mesure pour ce territoire dense en QPV. Elle est également le résultat de la mobilisation intense des partenaires, animés par les sous-préfets d'arrondissement et Pôle emploi.

Près de 2/3 des embauches sont réalisées en CDI et 12% signées avec des entreprises du secteur du bâtiment.

#### 2.3.5 Montée en compétence les publics salariés et demandeurs d'emploi

Dans le cadre du Plan national d'Investissements dans les Compétences, l'État s'engage en faveur de la formation professionnelle par des actions formalisées dans des Pactes régionaux, co-signés avec les conseils régionaux, sur la période 2019-2022. Dans les Hauts-de-France, ce pacte est doté de 1,54 milliard d'euros (dont 745 M€ de l'Etat). Il priorise :

- les publics de bas niveaux de qualification et les personnes en situation de handicap ;
- les territoires fragilisés (dont le bassin minier et les quartiers de la politique de la ville) ;
- les filières stratégiques régionales (construction, automobile, ferroviaire, agroalimentaire, maritime...) et l'accompagnement des mutations liées à la transition numérique et écologique.

Il comporte un volet territorial couvrant les territoires du bassin minier qui, au titre de l'axe 1 du PACTE, a mis en place une **Formation Intégrée au Travail 2.0** de salariés pour la performance

---

énergétique des logements sociaux du parc du bassin minier (cette formation est co-construite avec Constructys dans le cadre de son appel à projet MUTECO). Ce projet ambitionne de générer plus de 2 300 emplois directs sur 10 ans.

- Le territoire du Bassin Minier comptabilise, au 30 novembre 2019, 14 592 entrées en formation, soit 25,4% des entrées en formation sur la même période.
- En outre, Pôle emploi a organisé en 2019 sur le bassin minier, en collaboration avec le Conseil Régional, près de 600 événements de rencontre entre les organismes de formation et les demandeurs d'emploi favorisant l'entrée en formation : #Agir pour Réussir.

## 2.4 Favoriser le développement d'activités économiques

L'action conduite en 2019 porte sur le soutien à la création d'entreprises ou, par exemple, sur le développement de l'économie sociale et solidaire ou le tourisme.

### 2.4.1 500 premiers emplois dans le « bassin urbain à dynamiser »

Dès le début 2018, la DRFIP Hauts de France-DDFIP du Nord et la DDFIP du Pas-de-Calais sont mobilisées intensément pour faciliter le recours des créateurs d'entreprises à la mesure d'allégement fiscal que constitue le dispositif propre au bassin minier dénommé « bassin urbain à dynamiser ». Cette mesure exceptionnelle s'applique depuis 2018 à 150 communes, auxquelles 9 nouvelles se sont ajoutées en 2019.

En 2019 à nouveau, les services fiscaux ont organisé de multiples réunions d'information (ex. CA Hénin Carvin en septembre), à destination des créateurs et de ceux qui les accompagnent (chambres consulaires, BGE, experts comptables, ...).

Les services fiscaux ont poursuivi leur mission de formation continue auprès des agents des chambres consulaires (chambres de commerce, Chambre de métiers et de l'artisanat) chargés de conseiller les créateurs.

Ils ont favorisé la régularité des délibérations d'exonération des impôts locaux prises par les collectivités publiques en faveur de ce dispositif : à fin 2019, **plus des 2/3 des collectivités ont délibéré favorablement.**

A mi 2019, 18 mois après l'entrée en vigueur de la mesure, **plus de 300 entreprises** nouvelles en avaient bénéficié. Elles avaient créé **500 emplois**. Ces premiers résultats, à consolider, témoignent de la pertinence de cette mesure pour sécuriser et accélérer le développement des jeunes entreprises.

C'est ce qu'ont souligné fin novembre les premiers résultats de **l'évaluation nationale en cours**, financée par le CGET et le SGAR : les résultats complets en seront remis au Gouvernement à l'été 2020, pour nourrir le rapport que celui-ci devra présenter au Parlement en septembre 2020, dans la perspective d'une éventuelle reconduction de la mesure.

---

## 2.4.2 Conforter la filière du tourisme

Le bassin minier bénéficie d'un "contrat de destination touristique" décerné par l'État. Face à la concurrence de destinations culturelles bénéficiant déjà d'une forte notoriété, le bassin minier, inscrit sur la liste du **patrimoine mondial de l'UNESCO**, doit continuer à adapter son offre et qualifier son image pour se positionner à l'international et devenir compétitive.

La DIRECCTE, l'Agence de développement et de réservation touristique du Pas-de-Calais et l'Association Autour du Louvre-Lens (ALL), conduisent à cette fin une **Action de développement de l'emploi et des compétences** (ADEC) pour :

- sensibiliser les entreprises et les actifs aux enjeux et aux potentialités du numérique,
- favoriser le développement d'un accueil territorial de qualité,
- soutenir le développement de nouveaux services ou produits.

## 2.4.3 Développer l'économie sociale et solidaire

La DRJSCS a fait bénéficier le bassin minier de la présence en région du SIIILAB (laboratoire d'innovations territoriales). Dans ce cadre l'institut Godin a mené en 2018 une étude d'observation et de caractérisation des dynamiques émergentes des pôles territoriaux de coopération économique sur le bassin minier afin d'aider à la compréhension et à l'actualisation des mouvements économiques, territoriaux et sociaux.

## 3 Redonner de la fierté aux habitants et métamorphoser leur cadre de vie

Réunir les conditions permettant aux habitants du bassin minier de retrouver une fierté, c'est tout à la fois changer le regard sur ce territoire qui a été distingué et figure sur la liste du patrimoine mondial, développer ses atouts paysagers et ses sites historiques autant que son potentiel et culturel et touristique, mais c'est aussi permettre à tous d'y vivre en meilleure santé.

### 3.1 Cultiver l'image d'un territoire aux paysages attractifs

En soutenant le classement des terrils au titre des sites, fin 2016, l'État avait clairement affirmé son attachement à articuler préservation et valorisation du territoire et de ses paysages. Cette volonté s'exprime notamment par l'action de l'Agence de l'eau ou celle en faveur des loisirs sportifs et de nature.

L'Agence de l'eau Artois-Picardie a soutenu une dizaine de projets de **valorisation de la trame bleue** issus de ses appels à projets, pour un montant de 700 k€. Parmi eux :

- La préservation des corridors écologiques en faveur de la biodiversité locale sur divers sites du territoire ;
- Des travaux de plantations et de restauration de haies en appui d'agriculteurs sur différentes parcelles du territoire ;
- Des travaux d'accueil du public en zone humide à Mont-Bernenchon;
- La restauration de la roselière et de la cariçaie sur le site de Chabaud-Latour, propriété de la Fédération départementale des chasseurs du Nord.

La DRJSCS a pour sa part poursuivi son accompagnement en ingénierie auprès des intercommunalités dans la définition de leur stratégie de valorisation des espaces naturels hérités de l'aventure minière par les **loisirs sportifs et de nature**, notamment en développant un outil de Diagnostic Territorial Approfondi portant sur l'emploi et la professionnalisation dans ce champ des sports de nature, avec la Mission bassin minier et la mission Tourisme "Autour du Louvre Lens" (ALL) : l'action consiste à structurer les stations, relais et spots sportifs.

### 3.2 Valoriser les sites de mémoire miniers, historiques et culturels

L'action est tout d'abord dans le champ du patrimoine.

Un plan d'action en faveur de la préservation et de la restauration du patrimoine minier avait été engagé par la DRAC dès 2018.



---

En 2019, ce sont 0,625 M€ de crédits de sécurisation et de restauration qui ont été programmés par l'État pour un montant total de travaux de 2,7M€.

L'accompagnement des collectivités dans le **devenir des monuments miniers** a été poursuivi en 2019, avec une étude sanitaire de la fosse 5 de Billy-Berclau qui s'inscrit dans la suite des études sanitaires sur des édifices en péril dans le périmètre UNESCO (chevalement d'Anhiers, communauté d'agglomération du Douaisis) ou des études de reconversion ou faisabilité de sites miniers (Château des Douaniers à Fresnes sur Escaut, communauté d'agglomération Valenciennes métropole), cofinancées en 2018.

L'année 2019 a par ailleurs été marquée par la conduite d'une étude sur l'articulation entre les pressions urbaines et la valeur universelle exceptionnelle du bien Unesco.

Plus largement sur le plan culturel :

- l'éducation artistique et culturelle a été renforcée sur le bassin minier avec la mise en place d'un 6<sup>e</sup> CLEA sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, qui s'ajoute aux 5 existants (Béthune-Bruay-Artois Lys Romane, Hénin-Carvin, Cœur d'Ostrevent, Valenciennes Métropole, Porte du Hainaut) ;
- l'État a donné à la Mission Bassin Minier une nouvelle orientation de travail, portant sur la coordination des acteurs de la culture au travers de la création d'une **saison culturelle sur le bassin minier**, en accord avec le Conseil régional et le Conseil départemental du Pas-de-Calais.

### 3.3 Améliorer la santé des habitants

La santé est l'une des préoccupations majeures sur le bassin minier, qui concentre, dans ce domaine également, les indicateurs parmi les plus préoccupants du pays. L'une des deux sessions publiques d'étude organisée par l'INSEE cette année sur le bassin minier dans le cadre du réseau PIVER en a d'ailleurs souligné l'actualité.

Face à cet enjeu, les services et opérateurs de l'État ont conduit en 2019 des actions fortes, qu'il s'agisse de l'Agence régionale de santé, de la DRJSCS ou de la DRAAF.

#### 3.3.1 Un programme spécifique établi par l'Agence régionale de santé

L'Agence régionale de santé a déployé un ensemble coordonné d'actions mobilisant ses dispositifs d'intervention et en a assuré une communication auprès des élus.

- Déploiement des **adultes relais médiateurs santé** (ARMS) : 7 personnes étaient présentes sur le bassin minier fin 2017 (Anzin, Denain, Escaupont/Fresnes-sur-Escaut, Onnaing, SIVOM du Bruyais, CA Douai). Depuis, 5 adultes-relais ont été recrutés sur la CA Lens Liévin (2 ARMS + 1 dédié à la grande précarité), la CC cœur d'Ostrevent (1) et la CAHC (1 alors que l'EPCI qui n'en bénéficiait pas jusqu'à présent). À noter que 2 ARMS supplémentaires sont par ailleurs en cours de recrutement sur ce dernier EPCI ;

- 
- Renforcement des **ateliers santé ville (ASV)**, dispositif d'ingénierie de projet, coordination d'acteurs et programmation d'actions de santé sur les QPV. 3 ASV étaient positionnés fin 2017 - 1 ASV sur Douai (pour les 2 EPCI : Douaisis-Agglo et CCCO), sur Condé (pour Condé/Vieux Condé/Fresnes) et sur Denain. En 2019 : reconnaissance et financement du poste de coordonnateur pour un ASV sur la CALL (recrutement du coordonnateur en cours) + entrée en fonctions de la nouvelle coordonnatrice de l'ASV de Condé (janvier 2019). Poursuite de l'accompagnement de la CAHC et de la CABBALR sur ce sujet, en parallèle à l'élaboration des CLS. ;
  - développement des **conseils locaux de santé mentale (CLSM)** : Un CLSM existant sur le bassin minier fin 2017 (CLSM Lens Hénin, doté d'une coordonnatrice depuis janvier 2018) En 2019 : création du CLSM de la CABBALR (avec recrutement de la coordonnatrice en septembre 2019). Accompagnement en cours pour la structuration d'un CLSM sur l'arrondissement de Douai (Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et communauté d'agglomérations du Douaisis) dans le cadre de la rénovation du contrat de ville ;
  - Mise en œuvre renforcée du **programme d'accès à la prévention et aux soins des personnes démunies (PRAPS)** : En 2019 : délégation de crédits à l'EPSM de St-Venant pour la création d'une équipe mobile psychiatrie précarité sur le Béthunois ; autorisation en mai 2019 de 5 lits halte soins santé sur Lens (coût annuel de 210 174 €) ; appel à projet en cours pour 13 lits halte soins santé sur les territoires de proximité regroupés de Valenciennes et Cambrai...
  - Extension des **contrats locaux de santé (CLS)** : dans le cadre du Plan régional de santé publié en juillet 2018 :
    - En 2019 : signature du CLS de la CA Lens Liévin, 1er signé sur le Pas-de-Calais, le 25/09/2019 + validation des plans d'actions des futurs CLS de la CAHC et de la CABBALR en instances (respectivement les 23/10 et 04/12/2019) pour une signature prévue de ces CLS en tout début d'année 2020.
    - L'ARS finance la moitié du poste de coordination pour chacun de ces CLS (Total de 75 000 euros pour l'année 2019). Les 3 CLS du bassin minier 62 comportent chacun – en cohérence avec les engagements de l'ARS dans l'ERBM – une orientation « parcours de santé des enfants et des jeunes » ainsi qu'une orientation « parcours de santé des plus démunis » ;
    - Poursuite par ailleurs des échanges sur ce sujet avec des acteurs de l'arrondissement de Douai.
  - Poursuite de la mise en œuvre du **plan de mobilisation pour la population du bassin minier en prévention et promotion de la santé**
    - Dont plan de réduction du tabagisme, destiné à protéger les jeunes et éviter l'entrée dans le tabagisme, et à aider les fumeurs à s'arrêter (de 1,35 M€ accordés en novembre 2018, dans le cadre de l'AAP tabac, à des projets déployés en tout ou partie sur le bassin minier)
    - En 2019 : 1 15 000 euros attribués à des projets déposés dans le cadre de l'AAC addictions pour des projets déployés en tout ou partie sur le bassin minier, dont 605 000 euros pour le déploiement du dispositif « Lieux de Santé sans tabac » (dans des maisons de santé pluriprofessionnelles, à l'EPSM St Venant, dans les CPAM du territoire...)
    - En 2019, ce plan a été complété par la mobilisation sur le repérage et le dépistage précoce des cancers et des maladies cardiovasculaires :
      - renforcement des Consultations Jeunes Consommateurs (CJC),

- structuration des partenariats avec les établissements accueillant des jeunes,
- généralisation du repérage du risque cardiovasculaire en pharmacie - un nouveau financement de 350 000€/an sur 5 ans a été dégagé (soit 1,75M€ au total), ciblant près de 40 000 patients, concentrés pour l'essentiel dans le bassin minier.
- Cette action sera doublée d'une expérimentation - financée à hauteur de 57 000 euros par l'ARS et cofinancée par l'URPS pharmaciens – visant à offrir aux patients fumeurs ainsi repérés un accompagnement au sevrage tabagique par les officines du secteur de Lens-Hénin
- En 2019, poursuite du financement à hauteur de 382 000 euros d'actions de prévention dans les structures sociales et d'insertion (missions locales et centres sociaux) du territoire.

Par ailleurs, l'accompagnement des dynamiques de **structures d'exercice coordonné** (maisons de santé pluriprofessionnelles et centres de santé – dont ceux gérés par Filiéris), en cohérence avec le nouveau zonage des médecins généralistes publié en décembre 2018 qui classent de **nombreux secteurs du bassin minier en zones d'intervention prioritaires** (avec mobilisation des aides conventionnelles) et zones d'accompagnement complémentaire.

En 2019, validation après passage en comité départemental du projet de santé de plusieurs structures d'exercice coordonné :

- centres de santé de Lapugnoy, Avion, Courcelle-les-Lens, Hulluch, Aniche et Douai
- MSP d'Auchel, Liévin (quartier Calonne), Carvin, Orchies, Dechy, Somain et St Amand

Près d'une dizaine d'autres projets sont en accompagnement sur le territoire. A noter que plusieurs MSP du bassin minier ont bénéficié d'aides financières à l'équipement et sont accompagnées sur des projets de télémédecine.

L'ARS travaille par ailleurs à une meilleure intégration de ces structures au volet santé des contrats de ville lorsqu'elles sont implantées en QPV ou à proximité d'un QPV.

Début 2020, l'ARS détaillera de façon très opérationnelle son plan d'action et communiquera sur sa déclinaison territoriale à venir.

### 3.3.2 Le sport, vecteur de santé

Le renforcement de la pratique sportive comme vecteur de santé a reposé notamment sur deux actions :

- la **bonification** des projets d'**équipements sportifs** du bassin minier par le Centre national pour le Développement du Sport (CNDS) : ainsi en 2018, sur les 29 projets présentés, hors quotas, 16 projets ont été subventionnés (pour 1,166 M€), soit 55 %, alors que la moyenne des projets retenus s'élève pour la région en son ensemble à 35 % des projets présentés. Cette disposition relative au financement des équipements, spécifique à l'ERBM, a été reconduite en 2019 dans le cadre de l'Agence nationale du sport, qui succède au CNDS.
- Le soutien au **pôle d'excellence sportive–sport santé et performance de Lens Liévin/Cluster Vivalley** : le projet porté par la CA Lens Liévin a été retenu au titre d'un appel à manifestation

---

d'intérêt relatif aux « live-labs sport » lancé par le CNDS, avec l'objectif de favoriser la création de nouveaux lieux de pratique sportive intégrant les dernières évolutions technologiques et numériques. Il bénéficie d'une subvention de 100 000 €.

### 3.3.3 Une alimentation de qualité accessible à tous

Dès 2018, la DRAAF avait accompagné financièrement (0,25 M€) plusieurs projets portés par des acteurs de terrain (collectivités territoriales, centres communaux d'action sociale, associations), **promouvant une alimentation de qualité**. Ces projets sont articulés autour de différents axes, qui tous révèlent la pertinence du travail sur l'alimentation pour modifier le quotidien de nos concitoyens : la justice sociale, l'éducation alimentaire, l'ancrage territorial de l'alimentation.

C'est dans ce même esprit que la DRAAF avait accompagné en 2018 trois collectivités territoriales du bassin minier, engagées dans un **projet alimentaire territorial (PAT)**. En 2019, c'est la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin qui a reçu un soutien financier de 50 000€ pour bâtir, dans les deux ans, un PAT. **À l'échelle du bassin, c'est une véritable dynamique territoriale qui est ainsi engagée.**

Plus ponctuellement, en 2019, la DRAAF a accru son soutien aux projets suivants :

- la mise en place de **jardins partagés** qui favorisent le lien social et le développement des savoir-faire à Denain, Fresnes-sur-Escaut et Loos-en-Gohelle ;
- l'accès à des **paniers de fruits et légumes bio** à prix réduit pour les familles ayant un faible pouvoir d'achat dans la Communauté d'agglomérations du Douaisis ;
- les ateliers d'**éducation au goût** pour les écoliers de Douchy-les-Mines ; les ateliers culinaires pédagogiques ; le programme « Vivons en forme » déployé sur la commune de Méricourt ;
- les sensibilisations contre le **gaspillage alimentaire** ;
- le projet de développement de l'**approvisionnement en produits locaux** et bio dans la restauration collective du Valenciennois.

En outre, depuis 2018, la DRAAF attribue à l'établissement public d'enseignement agricole de Raismes (fortement impliqué dans la lutte contre le décrochage scolaire) des moyens exceptionnels dédiée à la surveillance des élèves internes hébergés au lycée de l'éducation nationale Ernest Couteaux. Cet effort spécifique s'est même accru depuis l'origine et a été maintenu depuis deux années scolaires (2018/2019, 2019/2020) au niveau de 3,5 assistants d'éducation.

## 4 Réparer le passé

Le bassin minier compte encore des stigmates de l'exploitation charbonnière et industrielle : les services et opérateurs de l'État s'attachent à les résorber et, chaque fois que cela est possible, à les transformer en atouts pour demain. Trois exemples illustrent l'action conduite en complémentarité en 2019, par la DRAAF, l'ADEME, l'Établissement public foncier Nord - Pas-de-Calais et la DREAL.

### 4.1 Des avancées concrètes sur la zone polluée par Métaleurop

L'ancien site industriel de Metaleurop, à la jonction du Nord et du Pas-de-Calais, fait l'objet d'interventions concertées de l'État, dans le cadre d'un programme d'intérêt général coordonné par le sous-préfet de Lens.

La DRAAF a porté le plan d'action pour la zone agricole polluée par Métaleurop sous ses 3 volets :

- l'encadrement sanitaire des productions agricoles pour garantir la sécurité sanitaire ;
- l'accompagnement foncier des agriculteurs et des projets ;
- le développement de filières agricoles non alimentaires.

En 2019, le projet structurant de création d'un méthaniseur agricole (6,5 M€) pour la production de biogaz, à partir des cultures issues de la zone polluée, a connu des progrès très significatifs : création d'un SAS pour le portage opérationnel de la future unité, finalisation du dimensionnement du projet pour garantir la viabilité en phase d'exploitation, dépôt de la demande d'ICPE et dépôt du permis de construire. De même, la poursuite du développement de la filière de miscanthus s'est traduite par la construction d'un bâtiment de stockage (362 000 €) et la structuration de nouveaux débouchés (chaudières communales).

Pour l'ADEME, deux actions ont été mises en œuvre entre 2018 et 2019 dans le cadre des indemnités concernant la gestion des terres du PIG pour les particuliers. Elles ont porté sur une surface totale de 4 400 m<sup>2</sup> et ont conduit à l'excavation, au transport et au stockage de 2 780 tonnes de **terres polluées** et à la fourniture, au transport et à la mise en place de 2 421 tonnes de terres de remplacement.

### 4.2 L'intervention de l'Établissement public foncier

Établissement public foncier de l'État, l'EPF intervient de façon marquée sur le bassin minier : en 2018, 46 % de ses acquisitions de l'année y a ainsi pris place, lui permettant de maîtriser près de 69 hectares pour un montant de 10 M€.

Un quart des travaux mandatés en 2018 (4,8 M€ sur 20 M€) portent sur des opérations réalisées dans le bassin minier.

---

En termes d'accompagnement des démarches stratégiques, l'EPF a engagé deux lourdes études d'identification du gisement foncier en renouvellement urbain, sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, et sur celui de la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin, études qu'il finance à hauteur de 128 000 €.

### **4.3 Renforcer la sécurité du réseau de stations de relevage des eaux**

Pour pallier les désordres hydrauliques de surface découlant de l'extraction charbonnière, la DREAL assure, pour le compte de l'État, la gestion majoritaire du réseau de pompes qui avaient été installées par les Charbonnages de France.

Deux stations ont été concernées, dans le Nord, par les travaux qu'il commande :

- la station de relevage des eaux Godion (Sin-le-Noble) : réfection complète, estimée à 3 M€ ;
- la station de relevage Cité Dincq à Waziers : optimisation, estimée à 0,9 M€.